

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

**Révision n. 1
Du 26/05/2021**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination: EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE
Code: 9884347

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage professionnel seulement. Catalyseur pour silicone-C pour l'atelier du prothesiste.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Henry Schein Service GmbH
Monzastraße 2A
D-63225 Langen, Germany

tel. +49 6103 757 5000

www.henryscheinbrand.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

cbdeurope@henryschein.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)613284463 (24h/ 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

◆ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

◆ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Dispositions spéciales:

Aucune

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

Contient

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 20% - < 30%	Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane	CAS: 18765-38-3 EC: 242-560-0 REACH No.: 01-21207615 33-55-XXXX	 3.9/2 STOT RE 2 H373  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 3% - < 5%	Dioctyltin oxide	CAS: 870-08-6 EC: 212-791-1 REACH No.: 01-21199712 68-27-XXXX	 3.8/2 STOT SE 2 H371
>= 0,5% - < 1%	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve	Numéro Index: CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Fiche de Données de Sécurité EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitements :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaller les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les sauveteurs:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir la section 10.5.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE

Tetrakis(2-butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
Aucune donnée disponible								

Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
AGW	0.01 mg/m3	0.002 ppm	8h	0.02 mg/m3	0.004 ppm	15min		GERMANY

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve - CAS: 111-76-2

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
AGW	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		GERMANY
MAK	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		GERMANY
VME/VLE	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		SWITZERLAND
MV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		SLOVENIA
MAK	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		SWITZERLAND
AK	98 mg/m3		8h	246 mg/m3		15min		HUNGARY
ESD	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		TURKEY
GVI/KGVI	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		CROATIA
HTP	98 mg/m3	20 ppm	8h	250 mg/m3	50 ppm	15min		FINLAND
MAK	98 mg/m3	20 ppm	8h	200 mg/m3	40 ppm	15min		AUSTRIA
NDS/NDSCh	98 mg/m3		8h	200 mg/m3		15min		POLAND

Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE

NGV/KGV	50 mg/m ₃	10 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		SWEDEN
NPEL	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		SLOVAKIA (Slovak Republic)
UE	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm		Skin	
OELV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		IRELAND
RD	50 mg/m ₃	10 ppm	8h	100 mg/m ₃	20 ppm	15min		LITHUANIA
RV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		LATVIA
TGG	100 mg/m ₃		8h	246 mg/m ₃		15min		NETHERLANDS
TLV	120 mg/m ₃	25 ppm	8h					GREECE
TLV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		ESTONIA
TLV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		MALTA
TLV	50 mg/m ₃	10 ppm	8h					NORWAY
TLV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		ROMANIA
TLV	100 mg/m ₃	20.7 ppm	8h	200 mg/m ₃	41.4 ppm	15min		CZECH REPUBLIC
TLV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h					DENMARK
TLV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		CYPRUS
TLV	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		BULGARIA
TLV-ACGIH		20 ppm	8h					
VL	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		LUXEMBOURG
VLE	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		PORTUGAL
VLEP	49 mg/m ₃	10 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		FRANCE
VLEP	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		ITALY
VLEP	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		BELGIUM
WEL	123 mg/m ₃	25 ppm	8h	246 mg/m ₃	50 ppm	15min		UNITED KINGDOM
VLA	98 mg/m ₃	20 ppm	8h	245 mg/m ₃	50 ppm	15min		SPAIN
ACGIH		20 ppm	8h				A3, BEI - Eye and URT irr	

Valeurs limites d'exposition DNEL
Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

Consommateur: 12.5 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 10.9 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 44 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 12.5 mg/kg bw/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 25 mg/kg bw/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6

Travailleur professionnel: 0.03 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 0.001 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.03 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Tetrakis(2-butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Cible: Eau douce - valeur: 10 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 63.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 6.4 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.57 mg/kg

Indicateurs Biologiques d'Exposition

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve - CAS: 111-76-2
valeur: 200 mg/g - modérée: ZHE1 - Indicateur biologique: Acide butoxyacétique (BAA)
dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour

8.2. Contrôles de l'exposition

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection des yeux:

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements de travail et des chaussures de sécurité à usage professionnel.

Protection des mains:

Gants résistants à la perméation lettres A H J en APV ou caoutchouc synthétique fluorocarboné.

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

Protection respiratoire:

Masque doté de filtre de type AP

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte (ex. TLV-TWA).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Mastic, rouge	--	--
Odeur:	Caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH :	Pas important	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Point éclair:	>100 ° C	EN ISO 3679	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas important	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	0.95 g/cm3 (@23°C)	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas important	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter exposition à l'humidité et températures élevées.

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

10.5. Matières incompatibles

Eau

Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager: 2-Butoxyethanol.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE

a) toxicité aiguë

Non classé

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

f) cancérogénicité

Non classé

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Non classé

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: (OECD TG 402, MSDS supplier).

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: (OECD TG 401, MSDS supplier).

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèces: Lapin - Irritant pour la peau - Source: (OECD 404, MSDS supplier).

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 405, MSDS supplier).

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Rat - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 406, Buehler test, MSDS supplier).

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: In vitro - Négatif - Source: (OECD 471, 490, OECD 473, MSDS supplier).
 - g) toxicité pour la reproduction:
Voie: Orale - Espèces: Rat - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 422, MSDS supplier).
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 25 mg/kg - Remarques: Target organ: blood.
- Positif - Source: (OECD 422, MSDS supplier).
- Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg - Source: (MSDS supplier)
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: (OECD 402, ECHA dossier).
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (LLNA, ECHA dossier).
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: In vitro - Espèces: Salmonella typhimurium - Négatif - Source: (ECHA dossier).
Test: In vivo - Espèces: Souris - Négatif - Source: (OECD 474, ECHA dossier).
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Voie: Orale - Espèces: Rat - Remarques: Target organ: Immune system - Positif - Source: (ECHA dossier).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 201 mg/l - Durée h: 96h (Danio rerio, MSDS supplier).

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 90 mg/l - Durée h: 48h (Daphnia magna, MSDS supplier).

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 21d (Danio rerio, MSDS supplier).

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 100 mg/l - Durée h: 21d (Daphnia magna, MSDS supplier).

Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 0.21 mg/l - Durée h: 48h (Daphnia magna, Immobilisation Test, MSDS supplier).

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 0.09 mg/l - Durée h: 96h (Brachydanio rerio, MSDS supplier).

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.0097 mg/l (OECD 201, ECHA dossier).

12.2. Persistance et dégradabilité

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Henry Schein Services

Fiche de Données de Sécurité EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non Applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 20

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucune

Lagerklasse selon TRGS 510:
LGK 10

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:
Diocetyl tin oxide.

California Proposition 65
Substances énumérées dans California Proposition 65:
Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
Diocetyl tin oxide

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système immunitaire) par ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 2	3.8/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

**Fiche de Données de Sécurité
EUROSIL MAX LAB 2 CATALYST PASTE**

Principales sources bibliographiques:

ECHA – European Chemical Agency
GESTIS - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance
IARC – International Agency for Research on Cancer
IPCS INCHEM – International Programme on Chemical Safety
ISS – Istituto Superiore di Sanità
PubChem - open chemistry database at the National Institutes of Health (NIH)

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.